



## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 09 février 2023

#### Présents :

M. ALGRAIN  
Mme CHEVY  
Mme DUMOULIN  
Mme FONVIELLE  
Mme GIGLIETTA  
M. LEROUX  
M. MONTLOUIS  
Mme PERNOT

#### Excusés :

Mme CORDEBARD  
M. BAYOU  
Mme DIABY  
M. FORT  
M. GUTTERMAN  
Mme LAFARGE-VILLAIN  
Mme LEONARD-GRANJEON  
Mme MERTANI  
Mme RIOUX  
Mme SOUILMI  
M. SBRIGLIO  
M. WATTANABE

#### 1 - Approbation du compte rendu du 5 décembre 2022

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

#### 2 - Débat d'orientation budgétaire

Le contexte 2023 est compliqué.

En effet, les **conditions économiques sont défavorables** aux finances de la Caisse.

Le 2<sup>e</sup> semestre 2022 a été caractérisé par l'envolée des prix des denrées alimentaires, notamment celui de la volaille dont les indices, basés sur le cours de l'alimentation ne prennent pas en compte l'incidence de la crise aviaire.

Des ruptures sont constatées sur certains produits comme le riz.

A cela s'ajoute la flambée des prix de l'énergie : la facture pour les consommations d'électricité du 15 novembre au 15 décembre est de 6 fois supérieure à celle observée en 2019.

2023 verra l'**élargissement du périmètre d'action** de la Caisse, avec l'intégration du collège de la Grange aux Belles à la rentrée de septembre 2023 et les personnels affectés à la restauration scolaire (2 à temps plein, 1 à 80% et 5 à temps partiel).

Le budget 2023 ne comprend pas ce nouvel établissement, qui fera l'objet d'une subvention spécifique.

Une première réunion avec le collège a eu lieu début janvier, et la CAISSE s'attache à une intégration optimale du personnel.

Dans le même temps, **les recettes sont contraintes** : la baisse démographique se poursuit depuis 2019 et 3 jours de grève impactent déjà les participations familiales 2023.

S'agissant des **conditions d'emploi et de travail du personnel**, 2023 verra un plan de formation axé sur l'hygiène et la sécurité sanitaire.

Depuis début janvier, un livret d'accueil est remis aux nouveaux entrants ; la formation « hygiène de base » est quant à elle dispensée dans les 3 mois de leur recrutement.

L'embauche en décembre 2022 d'un agent contractuel affecté à mi-temps aux commandes alimentaires et à mi-temps au conseil culinaire va permettre de dispenser des formations internes sur site aux nouveaux embauchés, des audits et des conseils sur les modes de préparation et la présentation des plats.

Concernant la **sécurité sanitaire**, depuis janvier, une réunion des responsables de centres et leurs seconds a lieu mensuellement, afin de faciliter les échanges et d'avoir une cohésion des centres.

De nouvelles procédures de suivi de plans de nettoyage ont été mises en place sur tous les centres. Par ailleurs la Ville de Paris a fait des audits sur certaines cuisines dont les résultats sont attendus prochainement.

Ces actions seront complétées à compter de 2023 d'un audit annuel qui sera réalisé par un prestataire extérieur, qui s'ajoute aux audits internes.

Monsieur LEROUX demande des précisions sur le marché d'électricité.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que la facture du 15/10/2022 au 15/11/2022 était de 85 000 €. Celle du 15/11/2022 au 15/12/2022 s'élève à 185 000 €.

Au bordereau des prix du marché, le tarif d'hiver 2022 passe de 1276 € le mégawatt à 500 € à compter de janvier 2023, mais de nouveaux mécanismes vont affecter les prix : à la hausse en raison des quotas d'électricité à bas prix plus faibles que prévu, à la baisse en raison des mécanismes d'amortissement dont devrait bénéficier la CdE10.

2023 verra se renforcer les **actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Les efforts de communication et d'affichage (petites et grandes portions) seront poursuivis ; des pesées par composantes seront également effectuées.

De plus une expérimentation de plateaux compartimentés a eu lieu au collège Louise Michel, à la demande des collégiens et grâce au prêt de plateaux par la CdE12 qui a déjà déployé ces plateaux sur les primaires et s'apprête à les déployer sur ses collègues.

Madame Line GIGLIETTA qui a participé à son expérimentation y est favorable.

Madame LILIENFELD-MAGRY précise que l'avantage principal est au bénéfice des agents, en raison d'un port de charges moins important avec ce plateau, d'où des risques psychosociaux moins importants.

Du temps de mise ne place est également dégagé pour améliorer la présentation.

Madame PERNOT demande si cela affecte les effectifs en place.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond par la négative : les enfants se servent des entrées, le personnel réapprovisionne et veille à la présentation.

A compter du 13 février, un questionnaire sera distribué aux enfants dont les résultats seront diffusés après les vacances.

Madame PERNOT demande s'il n'y a pas trop de traces sur le plateau.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'un réglage des machines à laver est à prévoir afin de perfectionner le séchage, car des traces sont très présentes.

Mme DUMOULIN demande si à terme des rayures risquent de ne pas apparaître.

Mme LILIENFELD-MAGRY répond que non.

Monsieur ALGRAIN informe que certains professeurs propagent des rumeurs très négatives, en disant que l'on sert moins en quantité avec ces plateaux.

Madame CHEVY demande si cela n'est pas trop bruyant. Il est répondu que non.

Monsieur ALGRAIN dit que ce projet ne sera réalisé que si les conclusions des enquêtes sont positives ; il n'y aura pas de passage en force de ces plateaux.

Monsieur MONTLOUIS aborde le problème du coût.

Madame LILIENFELD-MAGRY rappelle qu'il y a des sites où il y a beaucoup de casses.

Des nouvelles tables de tri vont également être mise en place sur les sites Belzunce, Hopital Saint-Louis élémentaire et Faubourg Saint-Denis.

Les Alchimistes prendront en charge la collecte pour valorisation par compost ( à terme le marché de la Ville prendra ces sites à sa charge).

En 2022, dans le cadre de la sortie du plastique, la Caisse des écoles a acheté des robots pâtisseries, pour développer les gâteaux maisons.

Pour la demande 2023, ce sont des cellule de refroidissement et des moules à gâteaux lavables qui sont demandés.

### **Le budget 2023 est très contraint.**

2022 a vu de nouveau s'établir un très fort déséquilibre entre les dépenses et les recettes. Il a été demandé un transfert d'une partie des excédents de la section d'investissement capitalisés réalisé au profit de la section de fonctionnement pour atteindre l'équilibre en 2022.

### **Les orientations budgétaires.**

#### **A- Le budget de fonctionnement**

Les chiffres présentés lors de ce débat d'orientation budgétaire vont connaître encore une évolution, selon les tendances sociales qui conduiront ou non à de nouvelles grèves.

Du fait du contexte démographique, les recettes ne connaissent qu'une augmentation de +3,48%.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation, l'évolution 2022/2023 étant de +4 %.

Le déficit prévisionnel de fonctionnement 2022 était de - 320.200 €

C'est grâce à un transfert de crédits depuis les réserves disponibles d'investissement, pour un montant de 175.000 €, que le déficit en fin d'exercice est moindre.

IL est à noter que des livraisons de denrées alimentaires 2022 n'ont pu être prises en compte sur le budget 2022, les charges n'ayant pu être rattachées à l'exercice dans les délais. Le montant imputé sur le budget 2023 s'élève à 30.189,97 €.

#### **A1 - Les recettes**

Les deux grandes assiettes de recettes sont les participations familiales et les subventions.

- Les participations familiales :

A ce stade, l'impact de la reprise du collège Grange aux Belles n'est pas intégré. Il fera l'objet d'un traitement spécifique et d'une demande de subvention individualisée ultérieure.

Les participations familiales 2023 seront fortement impactées par les évolutions d'effectifs, d'autant que la répartition par tranche est connaît une évolution défavorable avec une part à 10.61% en 2021 et à 11.65% en 2022 pour la tranche 1. Les tranches élevées restent stables.

.

De même, une diminution du nombre de repas lié aux grèves est à prévoir.

Pour l'estimation des recettes liées aux participations familiales 2023, la répartition tarifaire moyenne de l'année 2022 a été proratisée au regard des effectifs attendus.

Au regard des incertitudes pesant sur ces derniers, le montant des participations familiales devra faire l'objet d'une révision en cours d'exercice.

Les participations familiales voient leur règlement évoluer favorablement. On observe une belle augmentation de la dématérialisation des moyens de paiement qui passe de 85% à 88%.

Dans le même temps, les impayés à date limite de paiement diminuent (11,41 % en 2022 18,19% en 2019).

Le recouvrement par le trésor public se fait de mieux en mieux

- Les subventions de la Ville :

La subvention 2023 relevant de la convention 2022/2024 ne s'applique qu'à la restauration scolaire, et inclut les objectifs d'alimentation durables retenus.

De 5 443 800 €, elle est en augmentation de 19,91% par rapport à 2022.

## **A2 - Les dépenses**

Les deux postes budgétaires les plus forts sont le budget du personnel et la part alimentaire. Le budget du personnel représente 58% du budget de fonctionnement contre 23% pour celui des dépenses alimentaires.

- La part alimentaire.

En 2022, 30.189,97 € se rapportant à l'exercice n'ont pu faire l'objet d'un rattachement de charges et sont imputés aux dépenses 2023.

L'objectif 2023 est de poursuivre les actions engagées qui contribuent à l'augmentation des produits relevant de l'alimentation durable, tout en maîtrisant les coûts.

La Caisse des écoles s'est inscrite aux programmes « Lait et Fruit à l'école » et « Produits laitiers » proposés par France Agrimer, qui permettent l'octroi d'aides européennes sous condition de service de produits répondant aux critères Egalim et ne comportant pas de sucre ou sucre ajouté.

En 2022, 69 646,85 ont été perçus à ce titre, et 60.000 € sont attendus pour 2023.

Le montant de la part alimentaire de 2022 réalisé est de 1,90 €.

Il est proposé de fixer la part alimentaire 2022 à 2,20 € (montant théorique au vu des rattachements de charges non fait, la part alimentaire réelle est de 2,16 €).

- Les dépenses de personnel.

Les augmentations salariales statutaires ont eu un fort impact en 2022 (+ 132.000 €) et verront leurs effets en année pleine en 2023.

38.0000 € sont prévus en 2023 pour couvrir les augmentations successives prévisionnelles de 2% du SMIC (au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre).

De plus, en 2023 sont prévus

- Le remplacement de 2 agents titulaires en congés de longue maladie pour 40.000 €.
- La reconduction du versement de l'indemnité de garantie du pouvoir d'achat pour un montant de 19.000 €, au regard du contexte pessimiste (inflation, pouvoir d'achat).
- Les charges liées au versement des indemnités chômage devraient diminuer de -15.000 € en 2023 par rapport à 2022, en raison de l'arrivée en fin de droits de certains agents.
- 2 agents titulaires seront à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2023 une seconde de cuisine et un agent polyvalent de restauration.

**Monsieur ALGRAIN** rappelle que la Maire a fait un courrier à l'ensemble des parents d'élèves pour les informer les tarifs de cantine seraient maintenus et sans dégradation de la qualité.

- Les dotations aux amortissements

Au regard de l'ensemble de ces éléments de dépenses, le prix de revient du repas serait le suivant : 9,50 € (prix de revient au vu des dépenses réelles (en incluant les charges qui n'ont pu être rattachées à l'exercice est de 9,46 € pour 2023).

- Les charges de gestion courante ; ce sont notamment les pertes sur créances irrécouvrables, pour lesquelles 80 000 € sont prévus pour 2023

Il est à noter que les restes à recouvrer diminuent d'année en année (798.958 € à mi-janvier 2023 - 868.221 € à fin 2021).

#### **B- -La section d'investissement**

En 2020 et 2022, le résultat est déficitaire en raison du virement d'excédents cumulés vers la section de fonctionnement, pour 250.000 € en 2020 et pour 175.000 € en 2022.

En 2022, les dépenses ont été plus importantes que prévu, en raison du versement de subventions d'équipement par la Ville de Paris dans le cadre de la sortie du plastique.

18.270 € ont en effet été octroyés pour l'achat de mixers/mélangeurs permettant de développer les desserts maison.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

- Madame LILIENTELD-MAGRY informe que le vote du budget est prévu le 16/03.

Madame PERNOT demande quel est le taux des grévistes.

Madame JOURDAIN répond qu'il y en a eu 5 le premier jour de grève et 1 le deuxième jour.

Elle demande pourquoi avec si peu de grévistes la cantine n'a pas été assurée dans plusieurs écoles.

Il est répondu que ce sont les animateurs grévistes qui ont entraîné la fermeture des cantines par faute d'encadrants suffisants pour les enfants.

Monsieur ALGRAIN précise que la CASPE fait tout son possible en termes de redéploiement de ses personnels. Cela a été le cas dernièrement pour les obsèques d'un animateur dans l'école Louis Blanc où nombre de ses collègues se sont rendus et où la CASPE a su répartir l'ensemble de ses animateurs sur l'école Louis Blanc afin que la cantine puisse avoir lieu.

### **3- Délibération autorisant la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement à adhérer à un groupement de commandes constitué avec la Caisse des écoles de Paris Centre, et à signer la convention du groupement**

Le 8 décembre 2021 les Caisses des écoles des 4<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements ont formé un groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires et le lancement d'un appel d'offres européen en 5 lots. Le lot n°1 portait sur la fourniture de volaille.

Au regard du contexte économique, la procédure pour ce lot a été classée sans suite et un nouveau marché devait être lancé.

Il est proposé un nouveau groupement de commandes avec Paris Centre, pour permettre le lancement de 2 procédures de commande publique : un marché adapté pour la période avril à décembre 2023, et une procédure sur appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **4- Délibération tableau des effectifs**

Il s'agit de l'actualisation du tableau des effectifs suite aux différents mouvements intervenus au cours de l'année 2022.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***